



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Dossier de candidature « Prix Pépite 2022 » - Mode d'emploi

Pour établir au mieux votre dossier de candidature :

1. Lisez attentivement la note d'information qui est présentée ici et qui vaut règlement du concours.
2. Complétez le dossier de candidature à travers le lien qui vous est fourni et ajoutez les pièces jointes utiles : <https://pepitzzy.fr/fr/aap/quick-registration/61e81582a659f>

**Attention :** Renseignez exclusivement les éléments de votre dossier dans l'outil de candidature qui vous a été désigné à travers ce lien. Aucun dossier en dehors de cette interface de candidature ne sera retenu et tout dossier incomplet sera refusé.

**Nous attirons votre attention à ne pas déposer votre dossier de candidature le dernier jour ; en effet, cela risque de provoquer une saturation du système informatique et votre dossier risque de ne pas aboutir.**

Les candidat-es doivent déposer leur dossier à partir du 9 mai 2022. La clôture des candidatures est fixée au vendredi 17 juin à 12h.

Les dates applicables pour les candidats de la Nouvelle Calédonie sont différentes du fait d'une rentrée décalée : dépôt des dossiers à partir du 1<sup>er</sup> juillet et clôture des candidatures au 12 août 2022 à 12h heure de Nouvelle Calédonie.

Pour toute demande d'information, vous êtes invité.e.s à vous rapprocher de votre Pépite.



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Note d'information

Le Prix Pépité est né de la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation d'encourager l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes de l'enseignement supérieur, de renforcer le soutien à la création d'entreprises innovantes et créatives et de mieux accompagner le développement des entreprises qui émergent avec le soutien des Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépité). Le Prix Pépité est depuis 2018 réservé aux bénéficiaires du Statut National d'Etudiant-Entrepreneur.

Un prix national Pépité 2022 récompensera le meilleur projet issu de chaque pôle Pépité. Ce projet sera désigné Champion de son Pépité de rattachement.

Bpifrance est partenaire de cette initiative.

Les modalités du Prix Pépité 2022 sont décrites dans la présente note.

### Qui peut concourir au prix Pépité 2022 ?

Peut candidater à ce prix toute personne physique (« le porteur de projet »), quelle que soit sa nationalité, étudiante sur l'année universitaire 2021-2022 ou jeune diplômée de l'enseignement supérieur depuis moins de trois ans, sous réserve qu'elle remplisse les conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise et qu'elle bénéficie, ou ait bénéficié, du statut national d'Etudiant-Entrepreneur (SNEE) délivré avant le 9 mai 2022. Ne peuvent concourir **en tant que porteur de projet** :

- Les personnels en fonction dans l'administration centrale du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et dans les délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation, les personnels de Bpifrance, les personnels des structures membres des Pépité et les membres du jury de sélection mis en place par chaque Pépité ;



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



- Les personnes qui détiennent déjà majoritairement une entreprise à l'exception des professions libérales, des micro-entrepreneurs, des entreprises individuelles ou des candidats détenant une société unipersonnelle dépourvue de salarié autre que le candidat lui-même. Peuvent cependant concourir les personnes ayant déjà créé une entreprise innovante après le 1<sup>er</sup> juillet 2021 sur le territoire français ou une entreprise, quelle que soit sa date de création, sous réserve de ne plus y exercer d'activité et de ne plus en détenir la majorité du capital ;
- Les lauréats du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, volet « création-développement » d'i-LAB ;
- Les lauréats nationaux d'une édition antérieure du Prix Pépite pour l'entrepreneuriat étudiant.

## Pour quel projet ?

Tout projet de création d'entreprise innovante ou créative peut être présenté. Il peut s'agir d'innovation non-technologique (de service, sociale ou d'usage) ou d'innovation technologique (produit, procédé, matériaux, organisation) ainsi que des projets qui se singularisent par l'originalité, la créativité de leur proposition de valeur et leur engagement social et écologique. Les projets doivent prévoir la création d'une entreprise installée sur le territoire français. Si l'entreprise a déjà été créée, elle doit être établie sur le territoire français et ne pas avoir été créée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## Modalité de transmission du dossier de candidature

Chaque Pépite est chargé de transmettre à tous ses EE et anciens EE le lien d'inscription fourni par le ministère.

Chaque Pépite s'engage à vérifier que les conditions d'éligibilité, précisées dans le règlement du concours, sont bien remplies.

## Quel processus de sélection ?

Chaque Pépité organise une sélection interne ou en partenariat avec un concours entrepreneurial de son territoire. Chaque Pépité s'engage à co-organiser avec le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) et le Responsable Création et Entrepreneuriat de la délégation régionale de Bpifrance les modalités d'organisation de la cérémonie, détermine la nature des dotations aux lauréats, les modalités de sélection et le calendrier qu'il met en place dans le cadre de la sélection du champion ou de son dauphin le cas échéant.

Le nombre de lauréats régionaux par Pépité sera porté à 8 maximum. 4 lauréats régionaux (**dont** le Champion dans chaque Pépité) seront primés.

Cette phase locale du prix permettra à chaque Pépité de sélectionner le meilleur projet qu'il nommera champion. Chaque Pépité tiendra compte des conditions d'éligibilité indiquées dans cette note.

Chaque Pépité transmettra au département emploi-formation de la DGESIP au plus tard le 8 juillet 2022 à 12h (pour les candidats de la Nouvelle Calédonie, le 23 août à 12h, heure de la Nouvelle Calédonie) les éléments concernant le champion et éventuellement son dauphin. L'adresse sera fournie directement aux Pépité.

## Quelle récompense ?

Avec le soutien de Bpifrance, 4 lauréats régionaux **dont** le Champion dans chaque Pépité seront primés, 4 seront dotés par Bpifrance à travers un programme d'accompagnement individuel ou collectif et le 1er sera le champion qui recevra en outre un prix national du Ministère.

A partir des lauréats régionaux, chaque Pépité désignera un champion. Il est possible de désigner un dauphin. Le dauphin se substituera au champion en cas de défaillance de ce dernier, notamment dans la création de son entreprise dans le temps imparti ou pour toute cause le rendant inéligible. L'activation des droits du dauphin devra se faire à travers une décision motivée et validée par la direction du Pépité.



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le Champion ou son Dauphin le cas échéant, bénéficiera d'un prix numéraire de 10 000 € financé par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui sera versé à l'entreprise qui concrétisera le projet présenté par le champion. La création d'une entreprise sur la base d'un projet différent n'est pas éligible. Cette création devra être effective au plus tard au 30 juin 2024. Sur les indications du ministère, le versement sera réalisé par la FNEGE qui lui en confie la mission. Passée cette date, le prix ne pourra plus être versé ni au champion ni à son dauphin. Le montant concerné sera alors utilisé pour des actions en faveur des étudiants entrepreneurs.

Les champions des Pépite seront invités à participer à une cérémonie de remise des Prix Pépite nationale si les conditions d'organisation sont réunies, notamment en conséquence de la Pandémie Covid-19. L'objectif est de réunir l'ensemble des champions nationaux lors de l'évènement BIG (Bpifrance Inno génération) organisé par Bpifrance, le 6 octobre 2022.

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être renseigné en ligne à partir de ce lien :

<https://pepitzify.fr/fr/aap/quick-registration/61e81582a659f>

Il est présenté ci-dessous à titre d'information afin de vous aider à préparer votre dossier. Aucune candidature déposée autrement que par le lien fourni ici ou fourni par les Pépites eux-mêmes ne sera acceptée.

### Candidat-e (ci-après « le porteur de projet »)

(Dans le cas d'une équipe, seul l'un de ses membres se porte candidat et sera désigné comme le porteur de projet ; Pour rappel le prix ira à l'entreprise et non à un individu. Joindre cependant les CV du reste de l'équipe au dossier)

1) Nom : ..... Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : ..... Sexe : F  M  Autre

Nationalité : .....

2) Adresse personnelle : .....

N° Téléphone : ..... N° Téléphone mobile : ..... email :  
.....

Pépité de rattachement : (menu déroulant des 33 Pépites)

3) Vous êtes :

Étudiant-e  Jeune diplômé-e (depuis moins de 3 ans)

Indiquez la formation suivie depuis le Bac (compris)

BAC  BTS/DUT

Licence 1  Licence 2  Licence 3

Master 1  Master 2  Doctorat

Ingénieur

Autre (précisez) .....



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



\*Dernier établissement fréquenté : .....

Date d'obtention du dernier diplôme : .....

#### 4) Votre parcours Pépité

- Vous bénéficiez encore du statut national étudiant-entrepreneur
- Vous êtes toujours inscrit-e dans un D2E
- Vous avez bénéficié du statut national étudiant-entrepreneur dans le passé
- Vous étiez inscrit-e dans un D2E
- Année de sortie du programme

#### 5) Si vous n'êtes plus étudiant et êtes sorti du programme Pépité

\*Situation professionnelle actuelle :

- Dirigeant d'entreprise
- Profession libérale
- Employé-e du secteur public
- Salarié-e du secteur privé

Employeur actuel (éventuellement).....

- En recherche d'emploi
- Autres (précisez)

#### 6) Si l'entreprise est déjà créée, précisez :

- le nom de l'entreprise
- le statut juridique
- la date de création
- n°SIRET

7) OPTIONNEL

Expérience professionnelle : joignez un CV détaillé

## Équipe

Dans le cas où une équipe est déjà constituée,

Veillez préciser le rôle du porteur de projet dans le projet / entreprise:

Veillez mettre en pièce jointe une fiche de présentation de l'ensemble de l'équipe, avec

Nom, prénom

Dernier diplôme obtenu, année, établissement

A/Avait le SNEE – Est/Était au D2E, précisez l'année

## Projet

### *Nom du projet*

Intitulé court présentant votre projet (10 mots maximum – Soignez sa rédaction, son contenu peut être repris à des fins de communication)

.....

Description succincte – Résumé du projet (non confidentielle - 80 à 100 mots - Soignez sa rédaction, son contenu peut être repris à des fins de communication)

.....

.....

*Domaine d'application du projet* (choisir le secteur d'activité dans la liste jointe en annexe) :

.....





## Plan du dossier

### 1 Description du projet

Thèmes suggérés pour guider la rédaction. Apportez à chaque fois des éléments concrets.

- Décrire le produit, service ou procédé en précisant son origine
- Décrire son caractère innovant, son originalité, sa dimension créative
- Préciser si le projet répond par son offre à des défis sociétaux et/ou environnementaux, s'il a un impact particulier sur l'emploi, les territoires...
- Expliciter en quoi l'organisation intègre une responsabilité sociale ou environnementale
- Définir les principaux obstacles et les éventuels risques
- Évoquer les partenariats existants ou à mettre en œuvre
- Énoncer les caractéristiques de l'entreprise envisagée (statut, locaux, matériel...)
- Établir un macro planning prévisionnel du projet pour les 2 prochaines années

### 2 Porteur de projet et équipe

Thèmes suggérés pour guider la rédaction. Apportez à chaque fois des éléments concrets.

- Lister les connaissances et compétences du ou de la candidat-e dans le domaine du projet et dans la gestion de projet
- Décrire les forces de l'équipe si elle est déjà constituée et définir les besoins en ressources humaines à venir

### 3 Marché visé

Thèmes suggérés pour guider la rédaction. Apportez à chaque fois des éléments concrets.

- Identifier le marché (cibler ses futurs clients : cœur de cible, cible principale, cible secondaire...), sa taille, son attractivité,
- En quoi le projet se distingue-t-il de l'offre existante ?
- Décrire l'avantage concurrentiel de son offre et le modèle économique envisagé
- Optionnel : Si une étude de faisabilité économique (étude de marché) a déjà été réalisée, la joindre au dossier

### 4 Plan marketing (Prix, distribution, produit, promotion)

Thèmes suggérés pour guider la rédaction. Apportez à chaque fois des éléments concrets.

- Expliciter comment amener ses cibles sur son offre
- Définir les opportunités et les menaces dont il vous faut tenir en compte



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



- Évoquer votre stratégie de communication

### **5 Besoins de Financement**

Thèmes suggérés pour guider la rédaction. Apportez à chaque fois des éléments concrets.

- Évaluer les dépenses prévisionnelles, les coûts de démarrage et les éventuels coûts de R&D
  - Identifier les modes de financement
  - Optionnel : fournir s'il existe le plan de financement du projet de création d'entreprise ou de l'entreprise créée : besoins financiers et sources de financements envisagées (apport personnel, banques, capital amorçage, *Business Angels*, aides publiques...)
- Certifie avoir pris connaissance du règlement du Prix Pépité 2022 et m'engage à en respecter toutes les clauses.